

Gestion des plaintes

PROJET
EXTENSION
MALARTIC

Différentes façons de déposer une plainte ou d'adresser une préoccupation sont disponibles .



Au local de relations avec la communauté

650, rue Royale, Malartic
819 757-2225 poste 3425
relationscommunautaires@canadianmalartic.com



Centre d'appel externe (Telmatik)

Une ligne téléphonique gratuite est disponible en tout temps,
24 heures par jour, sept jours par semaine.
1 866-943-7606



Comité de suivi Canadian Malartic

866 rue royale, suite 103
819 757-2118
info@comitesuivicm.org

Suivi d'une plainte



Réception

Nous nous engageons à donner suite dans un délai de 24 h, jours ouvrables, suivant la réception de la plainte.



Analyse

Au cours de l'examen de la plainte, le citoyen est invité à présenter ses observations et ses constats. Nous prendrons soin de recueillir toutes les informations pertinentes.



Conclusion

Une fois l'analyse terminée, le citoyen est tenu informé des conclusions et, s'il y a lieu, des mesures correctives ou d'atténuation.